

E 1005/4/1937-1949

CONSEIL FÉDÉRAL
Procès-verbal de la séance du 25 juin 1943

Colonel Masson. Voyage à l'étranger

Secret

Verbal.

M. le *Chef du Département militaire* communique que le Colonel brigadier Masson, Chef du Service des renseignements à l'Etat-major de l'Armée, a été invité par une haute personnalité naziste à se rendre à Berlin, pour prendre connaissance de certain dossier relatif à l'observation de notre neutralité¹. Bien que le Colonel Masson y voie l'occasion de dissiper des préventions injustifiées et de resserrer, dans l'intérêt du pays, les relations nouées avec la personnalité en question, M. Kobelt estime qu'un tel voyage présenterait de graves inconvénients, tant du point de vue intérieur qu'extérieur.

M. le *Chef du Département politique* est du même avis. Le Colonel Masson devrait répondre à son correspondant qu'il est contraire à la règle que le Chef du Service des renseignements se rende à l'étranger pendant la durée du service actif.

Il en est ainsi décidé, et le Chef du Département militaire est *chargé* de le faire savoir au Colonel Masson.

Extrait du procès-verbal (secret) au chef du Département militaire pour exécution, au Chef du Département politique pour son information.

1. Cf. la notice publiée en annexe I au présent document. Cf. aussi E 27/10020.

25 JUIN 1943

1217

ANNEXE I

E 2809/1/4

Notice du Chef du Département politique, M. Pilet-Golaz

[Berne,] 24 juin 1943

Conférence avec le Colonel brigadier MASSON.

Il vient auprès de moi à 17 h. 30. Dès son arrivée, il me déclare qu'il a déjà vu le Conseiller fédéral Kobelt, mais que celui-ci lui a conseillé de venir auprès de moi. Il désire d'ailleurs s'expliquer avec moi là-dessus étant donné l'importance et le caractère délicat de l'affaire.

Il aborde ses relations avec l'Allemagne, le parti et Himmler. Je crois d'abord qu'il vient au sujet des bruits qui ont couru et du passé, parce qu'il me donne des précisions.

C'est par Eggen, un naziste qui vient très fréquemment en Suisse passer des commandes pour l'armée², qu'il a été mis en rapports avec le chef de celui-ci, Schellenberg, lequel aurait rang de Général. Schellenberg aurait comme supérieur Himmler. Il serait à la tête de la section politico-militaire du parti, quelque chose comme Canaris hors du parti. Il irait tous les huit ou dix jours au Quartier général. Eggen lui a proposé l'année dernière de voir une fois Schellenberg. La rencontre a eu lieu près de Waldshut. Masson était en civil. Il a passé la frontière, puis il s'est promené avec Schellenberg. Ils ont causé, notamment dans un bois. Le contact a été assez rapide et, d'après Masson, complet: atomes crochus.

Dès lors, Schellenberg est venu deux fois en Suisse. La première fois, Masson l'a vu près du lac de Constance, je crois lors d'un week-end chez un ami. Une autre fois, Schellenberg est venu faire un séjour un peu plus prolongé. C'était en janvier ou février 1943³. C'est avec Schellenberg que Masson a parlé des projets du Grand Quartier Général qui évoquaient la Suisse. Masson savait par sa ligne Wiking (industriel de Bâle, industriel de Berlin; source sûre qui aurait toujours donné des renseignements véridiques) que des généraux, sachant que cela allait mal en Tunisie, voulaient une action préventive contre la Suisse. Aussi en a-t-il parlé à Schellenberg, en affirmant que nous étions résolus à être neutres. Il aurait fait impression sur Schellenberg et Schellenberg lui aurait fait savoir qu'il avait plaidé notre cause à l'OKW.

Masson suppose que son intervention a été pour quelque chose dans les décisions prises en mars et qui nous ont laissés de côté.

C'est alors que le Colonel Masson aborde véritablement la question. Il montre une lettre⁴ de Schellenberg datée, s'il me souvient bien, du 19.5.43. Schellenberg l'invite à aller à Berlin. D'après les explications qui me sont fournies, Schellenberg aurait déclaré qu'au Brenner⁵, une explication assez vive aurait eu lieu à propos de la Suisse, parce qu'on aurait montré ou on aurait fait allusion à un dossier établissant que fréquemment de nos aérodromes, notamment de Belp, des avions partiraient clandestinement pour transporter en Angleterre ou des documents, ou des marchandises, ou des renseignements, ou des personnages, de même qu'on ferait passer ainsi des Français, etc. Ce serait pour examiner la réalité de ce dossier et en discuter que Masson devait aller à Berlin.

Le Chef du Département militaire s'est montré plutôt réservé. C'est alors qu'il l'a envoyé auprès du Chef du Département politique.

Je ne me suis pas prononcé sur l'utilité ou l'inutilité de ce voyage. J'ai déclaré que j'entendrais d'abord M. Kobelt, que je verrais la réaction de mes collègues, que c'était une chose très risquée,

2. *Il s'agissait de commandes de baraques. Sur cette affaire, cf. E 27/9528, 10027, 14231.*

3. *Cf. ci-dessus Nos 318 et 334.*

4. *Non retrouvée.*

5. *Hitler et Mussolini se sont rencontrés au Col du Brenner le 4 octobre 1940 et à Klessheim les 7-10 avril 1943.*

que tout éclat pourrait présenter plus d'inconvénients que le voyage d'avantages. Je voulais réfléchir et voir demain.

Par contre, je n'ai pas caché à Masson, comme homme, comme ancien mitrailleur, qu'il s'exposait là, si une indiscretion était commise et s'il n'était pas couvert, mais publiquement couvert, énergiquement couvert, à une campagne qui lui coûterait sa place.

Il me répond qu'il aime jouer le jeu jusqu'au bout et qu'après la guerre, il ne compte pas revenir au Palais fédéral. Il sait très bien que certains milieux à la Bringolf, à la Oprecht, n'hésiteraient pas à lui travailler les côtes⁶.

Il me quitte à 18 h. 40.

ANNEXE II

E 2809/1/4

*Notice du Département politique*⁷

Geheim

NOTIZ

über die Besprechung zwischen Herrn Bundesrat Pilet-Golaz und Rittmeister Eggen
(Mittwoch, den 14. Juli, von 17 bis 18 Uhr)⁸

Herr Bundesrat Pilet-Golaz setzt Herrn Rittm. Eggen einlässlich die schweizerische Praxis mit Bezug auf die Erwidern von fremden Besuchen dar, betont die äusserste Reserve, die wir in diesen Dingen von jeher befolgt haben, sowie die ganz besondere Stellung von Oberstbrigadier Masson als Chef des Nachrichtendienstes, was die Möglichkeit ausschliesse, einen Besuch seinerseits mit Gründen verständlich zu machen, wie etwa für die Reisen von Oberstkorpskommandant

6. *Sur les critiques des parlementaires socialistes, cf. ci-dessus la notice du 1^{er} juin 1943 publiée en annexe au N° 334 et la lettre du 25 août 1943 de Pilet-Golaz à W. Bringolf, E 27/9844/1.*

7. *Annotation de Pilet-Golaz en tête du document: Lu au C[onseil] F[fédéral] le 16.7.43.*

8. *Sur la préparation de cette rencontre, cf. la notice du 5 juillet de C. Stucki annotée par Pilet-Golaz le 8 juillet 1943, E 2809/1/4, la lettre de Pilet-Golaz à Kobelt du 9 juillet 1943, E 27/10020, et la notice de Pilet-Golaz sur la séance du Conseil fédéral du 13 juillet 1943: Au cours de la séance du Conseil fédéral de ce matin, M. de Steiger, Chef suppléant du Département militaire, expose qu'à propos de l'Affaire Eggen-Schellenberg-Masson, il a vu le Général samedi.*

Préalablement, il précise que son Département habituel – Justice et Police – suivait les allées et venues de Eggen en Suisse. Mais l'Armée a laissé entendre que ce contrôle devrait être relâché: c'était un homme de confiance. Il a des rapports, non seulement avec le Colonel Masson, mais avec le fils du Général: ils s'intéressaient l'un et l'autre à une affaire de baraques.

Récemment cependant, certains téléphones ont montré que Eggen est en relations en Suisse avec certaines personnes suspectes.

Le Général a déclaré qu'à son avis, il s'agissait d'une affaire civile et non pas militaire et que, par conséquent, il admettait la décision du Conseil fédéral de ne pas autoriser le voyage du Colonel Masson.

Le Chef du Département militaire ne faisant pas de proposition contraire à celle qui a été présentée il y a une dizaine de jours, le Conseil confirme que le Colonel Masson n'ira pas à Berlin.

L'intérêt qu'il y voyait était de prendre connaissance du prétendu dossier concernant les envois de Belp. E 2809/1/4, cf. aussi E 1005/4/1937-1949.

25 JUIN 1943

1219

Wille⁹ oder Oberstdivisionär Bircher¹⁰. Er unterstreicht die Macht der Gewohnheit und der Übung in derartigen Dingen und die schweren Störungen, die zu befürchten sind, wenn die gewohnte Übung, zumal in Kriegszeiten, ohne zwingende Not durchbrochen wird. Es könnten daraus Bewegungen entstehen, die dem schweizerisch-deutschen Verhältnis durchaus abträglich wären, und unsere erste Sorge muss doch darauf gerichtet sein, von diesem Verhältnis jegliche Störung fernzuhalten.

Herr Eggen will das Gewicht dieser Argumente nicht schmälern; er kennt die Schweiz zu gut, um die Bedeutung dieser Gründe zu verkennen, hegt auch keinen Zweifel an der Aufrichtigkeit der von unserer Behörde vorgebrachten Einwendungen. Aber er zweifelt, ob man sie in Berlin ohne weiteres verstehe. General Sch[ellenberg] habe den Gegenbesuch als gesichert angesehen, die schweizerische Heeresleitung habe im Prinzip zugestimmt und der Widerstand komme nun von der obersten zivilen Behörde. Es sei zu befürchten, dies werde besonders verstimmen. Auch hege er die Besorgnis, man werde in Berlin den Eindruck haben, der ablehnende Bescheid sei durch die gegenwärtige Konjunktur mitbestimmt («die prekäre Lage in Sizilien»). Wäre es da nicht einfacher, Herrn Oberst Masson im Sinne eines vermittelnden Vorschlages die Erlaubnis zu erteilen, General Sch., wenn nicht in Berlin, so doch in einer grösseren Stadt im Süden, beispielsweise in Stuttgart, während seines Urlaubs für einen Tag zu sprechen? Damit hätte die Schweiz ihren guten Willen bekundet, und es würde General Sch. möglich gemacht, sein Gesicht zu wahren, was mit Rücksicht auf die grossen Verdienste von General Sch. um das deutsch-schweizerische Verhältnis (Presseangriffe auf den General¹¹, Mörgeli¹², «März-Krise»¹³) kein ganz unbilliges Begehren scheint.

Herr Bundesrat Pilet-Golaz erwidert: Das Armeekommando hat seine Zustimmung unter Vorbehalt der bundesrätlichen Zustimmung erteilt; aber das Armeekommando ist an dieser Sache gar nicht primär interessiert, denn da die Besprechung sich im wesentlichen auf zivile Fragen bezieht, ist es ganz selbstverständlich, dass die zivile Behörde das letzte Wort zu sprechen hat. Diese will der Beziehung Masson-Sch. nicht die geringsten Hindernisse in den Weg legen; im Gegenteil, wir freuen uns, wenn das gute Verhältnis andauert; auch wenn die zivile Behörde für die amtliche Behandlung der Fragen der schweizerisch-deutschen Beziehungen den gut funktionierenden ordentlichen diplomatischen Weg zur Verfügung hat, so soll es uns nur recht sein, wenn General Sch. noch recht oft zur Erholung oder zum Sport in die Schweiz kommt und dabei seinen Freund Masson spricht¹⁴. Der Entscheid habe natürlich mit der gegenwärtigen Lage nichts zu tun, er war auch schon vorher getroffen. Er ist nicht im geringsten konjunkturbedingt, sondern in der Sache selbst begründet. – Die Bundesbehörde hat sich seinerzeit nicht veranlasst gesehen, Oberst M. zur Rechenschaft zu ziehen, als er aus eigener Verantwortung und ohne ihr Vorwissen General Sch. in einer kleinen Grenzstadt getroffen hatte. Aber es ist etwas Anderes, ihm im voraus eine Bewilli-

9. *Sur les voyages de Wille en Allemagne, cf. notamment son rapport du 9 juillet 1941, E 2809/1/5, et la correspondance avec Kappeler et Bonna en mai 1942, E 2001 (D) 2/2 et E 2805/1971/29. Le Général ayant mis fin en décembre 1942 aux fonctions militaires de Wille, celui-ci n'est plus Chef de l'instruction lorsqu'il se rend en avril 1943 en Allemagne où il rencontre, entre autres, le Secrétaire d'Etat E. von Weizsäcker dont le fils avait épousé sa fille. (Sur le licenciement de Wille, cf. E 27/14126.)*

10. *Sur les voyages de Bircher, cf. ci-dessus N° 39 et table méthodique: 8. Missions médicales sur le Front Est.*

11. *Allusion aux pamphlets et articles diffamatoires publiés par F. Burri. Cf. ci-dessus N° 259, note 2.*

12. *Sur la libération d'E. Mörgeli en décembre 1942, cf. ci-dessus N° 38, note 31.*

13. *Après avoir reçu des nouvelles alarmantes qui s'avèrent sans conséquences (cf. E 27/14339), Masson écrit au Général le 23 mars 1943: Je suis certain que notre action (qui dure depuis plus d'une année) a exercé une influence capitale dans cette affaire. E 5795/234.*

Ces trois éléments présentés comme des résultats des entretiens avec Schellenberg et Eggen se retrouvent sur la liste dressée par P. Meyer lors d'un entretien avec Guisan le 11 janvier 1943 et confirmée par écrit le lendemain, cf. E 5795/333 et 455.

14. *Pilet-Golaz a mis cette phrase entre crochets.*

gung zu einer Reise nach Stuttgart zu erteilen. Damit würde sie diese Reise sanktionieren und zu einer amtlichen stempeln, also gerade den Zustand schaffen, der vermieden werden sollte. Der Sprechende sehe durchaus keine Möglichkeit, die Angelegenheit auf dieser Basis einzurenken. Es sei wirklich am besten, für dormalen dieses Reiseprojekt zu begraben. Zum Schluss gibt Herr Bundesrat Pilet der Bitte Ausdruck, Rittm. Eggen, der den deutschen Standpunkt mit so viel Geschick vertrete, andererseits für die Schweiz so grosses Verständnis habe, werde es auf sich nehmen, sich in Berlin mit ebensoviel Geschick für den Schweizer Standpunkt einzusetzen, für Verständnis für uns zu werden und dafür besorgt zu sein, dass keinerlei Verstimmung zurückbleibe.

Herr Eggen erwidert, etwas ernster als zuvor, er werde dies versuchen. Die Aufgabe sei für ihn nicht leicht. Man werde ihn als «Trottel» hinstellen, der nichts erreicht habe. Als Gegendienst möchte er sich allerdings ausbitten, dass die Schweiz nicht auf die Angelegenheit zurückkomme und die Verbindung mit General Sch. wieder auszuwerten wünsche, wenn die heute bestehende Lage sich umgekehrt haben sollte.

Herr Bundesrat Pilet beruhigt Herrn Eggen in dieser Hinsicht und kommt zum Schluss auf die Belper Angelegenheit zu sprechen, die einer der Gesprächsgegenstände zwischen General Sch. und Oberst M. bilden sollte. Er gibt die klipp und klare Versicherung ab, es handle sich hier um leichtfertige Gerüchte oder böswillige Erfindungen an denen nicht ein wahres Wort sei. Herr Eggen entgegnet, er zweifle nicht im geringsten an dieser Erklärung, sei aber im übrigen nicht beauftragt, sich über diese Frage in ein Gespräch einzulassen¹⁵.

15. *Pilet-Golaz a écrit au bas de cette notice du 14 juillet rédigée par C. Stucki: Vu 16.7.43. Lors de la séance du Conseil fédéral du 16 juillet, cette affaire est à nouveau discutée: M. le Chef du Département politique communique qu'un M. Eggen, qui est en relations étroites avec le correspondant allemand du colonel Masson lui a suggéré l'idée d'autoriser la rencontre projetée non plus à Berlin, mais dans une ville du sud de l'Allemagne. Le colonel Masson ferait sa visite pendant ses vacances. M. Pilet-Golaz a écarté également cette solution et il considère l'affaire comme définitivement réglée.*

M. le Chef du Département de l'Economie publique estime que toute cette affaire aurait pu être évitée si le colonel Masson n'avait pas accepté lui-même de se rendre à Berlin sous réserve de l'autorisation de ses chefs. Pour empêcher le retour de semblables incidents, le conseil devrait faire savoir au général qu'il n'admet, pendant la guerre, aucun voyage d'officier supérieur en Allemagne.

M. le Chef du Département de Justice et Police fera, en qualité de suppléant du Chef du Département militaire, cette communication au Général. Il lui rappellera, à cette occasion, que dans leur entretien le Général a déclaré sans aucun fondement les bruits de vols d'avions de l'aérodrome de Belp pour l'Angleterre.

Dont acte.

Extrait du procès-verbal (secret) aux Chefs du Département politique pour son information, du Département de Justice et Police pour la suite à donner (E 1005/4/1937-1949).

Le Chef-suppléant du DMF, Ed. von Steiger, adresse le jour même une lettre au Général annotée par Guisan et Barbey, cf. E 5795/455 et la réponse de Guisan, E 4001 (C) 3/2.